

Campagne de testing PFAS
Mars à juin 2026

FAQ - Foire Aux Questions

1. Je veux prendre un RDV pour me faire tester.

Pour pouvoir participer à la campagne et vous faire tester, vous devez avoir reçu le courrier d'invitation de l'AVIQ (ou répondre aux conditions d'éligibilité, voir détails ci-dessous). Pour prendre rendez-vous, scannez le QR code que vous trouverez dans votre courrier ou appelez le numéro du call center (**0800/16061** du lundi au samedi de 8h30 à 16h30).

2. Je veux changer le jour de mon RDV.

Appelez le call center (**0800/16061** du lundi au samedi de 8h30 à 16h30).

3. Je veux changer le lieu de mon RDV.

Appelez le call center (**0800/16061** du lundi au samedi de 8h30 à 16h30).

4. Je n'ai pas reçu de courrier, est-ce que je peux me faire tester ?

- Seuls les citoyens, travailleurs et résidents des collectivités ayant reçu le courrier sont éligibles,
- Ainsi que les citoyens ayant habité ou travaillé (entre 2017 à aujourd'hui) à une adresse faisant partie des zones concernées.

Vous êtes dans ce cas ?

Contactez le call center (**0800/16061** du lundi au samedi de 8h30 à 16h30) pour vérifier si l'adresse est reprise dans le listing des zones identifiées.

Si l'adresse y apparaît, vous pouvez vous faire tester.

Si l'adresse n'y apparaît pas, cela signifie que vous n'avez pas été exposé à une conduite d'eau avec un dépassement (ou valeurs proches/approchantes) des taux de PFAS.

5. Est-ce je dois être à jeun pour la prise de sang ?

Non, il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

6. Est-ce que je peux prendre mes médicaments ?

Oui, ne changez rien à vos habitudes, prenez vos médicaments.

Il n'y a pas de lien entre vos médicaments et le dosage des PFAS dans le sang.

7. Est-ce que je dois faire quelque chose de particulier avant et/ou après ?

Non, il s'agit simplement d'une prise de sang en quantité minimale.
Consultez votre médecin à la suite de la prise de sang si vous avez le moindre souci.

8. Dois-je prendre rendez-vous pour mon enfant ?

Oui, il faut prendre un rendez-vous pour chaque personne de plus de 12 ans.
Chaque plage horaire correspond au test d'une seule personne.

9. À partir de quel âge peut-on se faire tester ?

À partir de 12 ans.

10. Jusqu'à quel âge peut-on se faire tester ?

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.

11. Que dois-je faire pour faire tester mon enfant (de plus de 12 ans) ?

Vous devez prendre un rendez-vous pour votre enfant.
Scannez le QR code apparaissant sur le courrier d'invitation ou appelez le call center
(0800/16061 du lundi au samedi de 8h30 à 16h30).

12. Est-ce que toutes les personnes de mon foyer/entreprise/collectivité peuvent être testées ?

Toutes les personnes qui constituent le foyer, la collectivité ou l'entreprise et qui habitent ou travaillent dans le bâtiment dont l'adresse est mentionnée sur le courrier d'invitation peuvent être testées.

13. Est-ce que les personnes qui ont vécu/travaillé durant un certain temps dans mon foyer/entreprise/collectivité peuvent aussi être testées ?

Toutes les personnes qui ont habité ou travaillé, entre 2017 et aujourd'hui, dans un bâtiment dont l'adresse est mentionnée sur le courrier d'invitation peuvent être testées.

Ces personnes sont invitées à contacter le call center (0800/16061 du lundi au samedi de 8h30 à 16h30) pour prendre un rendez-vous pour se faire tester.

14. J'ai habité à l'adresse « ... » est ce que je peux me faire tester ?

Toutes les personnes qui ont habité, entre 2017 et aujourd'hui, dans un bâtiment dont l'adresse fait partie des zones concernées peuvent se faire tester.

Vous pensez avoir habité une adresse faisant partie des zones concernées ?

Contactez le call center (**0800/16061**) du lundi au samedi de 8h30 à 16h30) pour vérifier si l'adresse est reprise dans le listing des zones identifiées.

Si l'adresse y apparaît, vous pouvez vous faire tester.

Si l'adresse n'y apparaît pas, cela signifie que vous n'avez pas été exposé à une conduite d'eau avec un dépassement des taux de PFAS.

15. J'ai déjà été testé lors du biomonitoring PFAS, est-ce que je peux me faire tester à nouveau ?

Oui. (Se référer à la question 21 pour toute question concernant la différence de résultat)

16. Comment fonctionne le testing ?

Le testing consiste en une prise de sang réalisée par du personnel qualifié.

Un bus spécifiquement aménagé se déplace de zone en zone, dans les communes où des dépassements (ou valeurs proches/approchantes) des taux de PFAS ont été relevés dans certaines canalisations d'eau de distribution.

Pour pouvoir vous faire tester, vous devez remplir les conditions d'éligibilité et prendre rendez-vous pour votre prise de sang (voir plus haut).

La participation à ce testing (prélèvement sanguin, analyse des échantillons et communication des résultats) est **entièrement gratuite**.

17. Où et comment sont analysées les prises de sang ?

Les échantillons prélevés sont envoyés le jour même au CHU de Liège qui se charge alors de leur analyse.

18. Quand et comment je recevrai mes résultats ?

Les résultats sont insérés dans votre dossier personnel sur le réseau de santé wallon (<https://www.reseausantewallon.be/>) dans les 3 mois qui suivent votre prise de sang. Vous pourrez les consulter personnellement ou demander à votre médecin traitant de le faire à votre place.

19. Est-ce que je dois aller chez (ou est-ce que je dois contacter) mon médecin traitant ?

Non, sauf si vous n'avez pas la possibilité d'accéder à votre espace personnel du réseau de santé wallon ou si vous avez des questions précises à lui poser sur l'interprétation des résultats.

20. Comment interpréter mes résultats ?

Toute personne testée est invitée à prendre contact avec son médecin généraliste pour l'interprétation de ses résultats.

21. J'ai déjà été testé auparavant et mon taux est différent lors de cette campagne. Pourquoi ?

Le taux de PFAS mesuré dans le sang peut évoluer avec le temps. Il dépend notamment du mode de vie, de l'environnement et des habitudes alimentaires.

Il peut également exister des différences entre les résultats d'analyse :

- D'un laboratoire à un autre ;
- Ou, plus rarement, au sein d'un même laboratoire (marge d'erreur analytique normale).

Une variation modérée entre deux analyses est donc possible et ne signifie pas nécessairement un problème.

22. Puis-je continuer à boire l'eau du robinet ?

Oui, vous pouvez continuer à boire l'eau du robinet.

À ce jour, et depuis novembre 2023, grâce à un monitoring étendu sur l'ensemble des ressources en eau potable, plus aucun dépassement de cette norme n'est constaté dans les eaux de distribution en Wallonie. L'eau de distribution fait l'objet de contrôles réguliers et respecte actuellement les normes en vigueur concernant les PFAS.

Vous pouvez consulter les résultats des analyses de votre commune sur le site internet de votre distributeur d'eau.

23. Mon taux peut-il évoluer ?

Oui, le taux de PFAS évolue au fil du temps.

Nous avons tous des PFAS dans le sang, mais à des concentrations différentes selon :

- Notre environnement ;
- Notre mode de vie ;
- Nos habitudes de consommation.

Ces différents facteurs font varier le taux au cours de la vie.

24. Une autre personne testée en même temps que moi a un taux différent. Est-ce normal ?

Oui, c'est tout à fait normal.

Chaque test est individuel. Chaque prélèvement sanguin est analysé séparément. Le taux mesuré est propre à chaque personne et dépend de son environnement et de son mode de vie. Il n'est donc pas directement comparable à celui d'une autre personne.